

La burqa : une forme d'impolitesse ?

On ne peut pas décider de ce qu'il faut faire vis-à-vis de la burqa sans d'abord analyser sa signification profonde. Les femmes qui la portent, quand on les interroge, disent souvent que cela ne fait de tort à personne. Elles ont raison. Seuls peuvent faire l'objet d'une sanction pénale les actes qui causent un dommage à autrui. Ce n'est évidemment pas le cas de la burqa. Même cet irrémédiable dommage causé à soi-même qu'est le suicide n'est plus sanctionné depuis longtemps. On voit mal comment la burqa pourrait l'être, si du moins elle est portée librement.

En revanche, le voile intégral constitue une sorte d'impolitesse sociale. De même que se découvrir ou se serrer la main constitue une marque minimale d'égard et de respect, de même la nudité du visage est une façon minimale d'indiquer qu'on accepte de s'exposer aux autres comme ils s'exposent à nous. C'est une entrée dans la réciprocité, une expression de confiance et de convivialité qui n'est pas encore la citoyenneté, mais la conditionne.

Le geste de politesse qui consiste à se découvrir remonte au Moyen-Age. Pour les chevaliers, enlever son heaume, c'était manifester ses intentions pacifiques, se désarmer devant autrui pour qu'il puisse en faire autant sans crainte. Même si aujourd'hui il n'est plus question de cela, l'exposition du visage est une sorte de don permanent, l'acceptation visible du partage même avec les inconnus croisés dans la rue. Qui n'a pas vécu cette expérience toute simple d'un regard échangé avec d'autres passants, d'un bref sourire complice à l'occasion d'un événement comme la rue en offre souvent : la joie bruyante d'un enfant, l'accoutrement bizarre ou le comportement exubérant d'une personne ? Ou encore, l'inquiétude commune qui se lit sur les visages quand survient un incident : une panne de courant dans le métro, la conduite menaçante d'un passager ?

C'est cette chance de partage que permet et qu'affiche l'exposition du visage. Celui ou celle qui le dissimule refuse par avance cette convivialité minimale. Il ou elle affirme hautement que les injonctions prétendument divines l'emportent à ses yeux sur les exigences de la vie ensemble. Les ermites, les religieux cloîtrés l'affirmaient aussi. Mais justement, ils en tiraient les conséquences en se retirant dans des déserts ou des monastères loin du monde. La femme qui porte la burqa élude ce choix. Elle veut jouer sur les deux tableaux : se couper du monde et profiter du monde, mépriser l'espace public tout en jouissant de ses avantages.

Quand un homme jeune, dans un bus, ne se lève pas pour céder sa place à une personne âgée ou une femme enceinte, il arrive encore, heureusement, que les passagers l'admonestent jusqu'à ce qu'il se plie aux règles de ce qu'on appelle la bienséance. Si quelqu'un entre dans une réunion sans dire bonjour à personne, il sera l'objet d'une sourde réprobation. Personne ne songera à voter une loi pour punir de tels comportements, parce qu'ils ne causent pas de tort direct à autrui. Ce sont plutôt des atteintes à la confiance mutuelle, au climat de bienveillance réciproque, à la symbolique commune qui constitue la base d'une vie sociale apaisée.

Pareillement, on ne doit pas souhaiter que les femmes en burqa soit pénalement sanctionnées. En revanche, un consensus explicite, relayé et encouragé par les media, devrait faire en sorte que partout où elles vont, elles soient poliment et tranquillement interpellées, sans agressivité aucune, pour leur dire que leur vue même est une insulte à la vie ensemble, une forme d'impolitesse. On ne va pas en prison pour goujaterie, mais on s'expose à se faire

rabrouer à tout moment. Gageons que si c'était le cas, on ne verrait bientôt plus beaucoup de voile intégral dans les rues...

François Galichet

Professeur émérite à l'Université de Strasbourg